

3^e UNIVERSITÉ D'ÉTÉ DES ÉLUS DU JURA



AMJ FORMATIONS

Des formations l'été, c'est formidable
On en sort grandi !

Vous êtes élu dans votre commune et éventuellement votre intercommunalité.
Comment booster votre mandat ? L'AMJ vous aide en vous proposant
différentes formations pratiques, des petites graines qui vous aideront
à faire pousser vos compétences à la gestion, à la communication,
aux finances, au droit, à l'intercommunalité, au développement durable...
Pour vous nous plantons le décor du **5 au 9 juillet, au Lycée Agricole de Montmorot.**



Des formations l'été : **Pour cultiver de nouvelles compétences**

Après un an de mandat, venez participer à la 3^e Université d'été de l'AMJ.

Le programme qui vous est proposé vient compléter les informations et formations produites par l'AMJ dans les différents webinaires. Ce sera également l'occasion de prendre un temps de recul utile à la mise en perspective de vos projets.

Les échanges sont au cœur du programme proposé. Vous pourrez découvrir d'autres approches et en discuter avec les formateurs et les élus de votre groupe. L'alternance des présentations théoriques et des cas pratiques vous permettront de mieux vous approprier les compétences utiles à l'exercice de votre mandat.

Que vous soyez maire, président d'EPCI, adjoint, vice-président, conseiller municipal ou communautaire, **vous avez tous acquis fin août 2020, 20 heures de formation 100% prises en charge par le DIF-élus. Conformément à l'ordonnance réformant la formation des élus, ces 20 heures accordées seront perdues au 21 juillet 2021.** Un nouveau dispositif, en construction, sera alors mis en place.

Si vous n'êtes jamais venu en formation, vous disposez de 20h, une formation AMJ dure 7h, vous pouvez donc demander le financement de 3 journées, la 21^e heure n'étant pas facturée.

Nous vous rappelons que l'inscription doit être réalisée avant le 14 avril conformément aux exigences du pôle DIF-élus. Votre participation devient obligatoire, sauf raison de santé justifiée. Votre commune peut aussi prendre en charge la formation en fonction des termes de la délibération prise.

Nous espérons vous accueillir en présentiel, dans le respect des gestes barrière, au Lycée Agricole de Montmorot.

Christian Bretin

Vice-président de l'AMJ en charge de la formation des élus



Le port du masque est obligatoire pour chaque formation - Gel hydroalcoolique à disposition.

Nous vous informons qu'en cas de retour du covid-19 et de l'impossibilité de tenir les formations en présentiel, elles seront organisées à distance, sur Internet, selon des modalités communiquées le moment venu.



Pour réussir vos semis...

Programme thématique des formations

JURIDIQUE

La gestion des cimetières - Les bases.....	Page 7
Tour d'horizon des pouvoirs de police du maire et des adjoints	Page 11
Le fonctionnement du conseil municipal	Page 14
Pouvoirs de police : arbres, végétaux et animaux	Page 15
Pouvoirs de police : chemins, voiries, circulation et stationnement.....	Page 18

INFORMATIQUE

Windows et le digital	Page 9
Améliorer votre utilisation de Microsoft Word	Page 13
Améliorer votre utilisation de Microsoft Excel	Page 17

INTERCOMMUNALITE ET TERRITOIRES

Le fonctionnement d'une intercommunalité	Page 6
La création d'une commune nouvelle	Page 10

COMMUNICATION – MANAGEMENT

Se découvrir pour mieux comprendre et interagir avec les autres.....	Page 12 et 16
Gagner en aisance verbale	Page 20

TECHNIQUE

La programmation et la réalisation des travaux dans la commune	Page 8 et 21
--	--------------

DEVELOPPEMENT DURABLE

Construire une stratégie de développement durable à l'échelle de son territoire	Page 19
---	---------



Retrouvez en avant dernière page
un tableau récapitulatif par jour
des formations de la semaine.



Toutes les formations, les tarifs
avec le programme actualisé sur :
www.amjura.fr
Rubrique > formations

Préinscrivez-vous avant le 14 avril
« Visualisez les places disponibles
en temps réel et réservez »

<https://bit.ly/AMJ202107>

Plantons le décor...

s'inscrire aux formations dans le cadre du droit individuel à la formation

A l'heure où ce programme est bouclé, l'ordonnance réformant la formation des élus précise que les élus ont jusqu'au 21 juillet 2021 pour mobiliser leurs 20 heures de droit individuel à la formation accordés en début de mandat. Les décrets précisant le dispositif à venir pour la suite du mandat ne sont pas connus. Par "élu", il convient de comprendre maire, adjoint, conseiller municipal, président et vice-président d'intercommunalité, conseiller communautaire.

Dans ce cadre, ni l'élu ni la commune n'ont à régler de frais. En effet, le fonds de formation des élus rembourse directement l'AMJ des frais pédagogiques et l'élu des frais de repas et de déplacement.

Afin de bénéficier du financement individuel prévu, il convient de vous préinscrire auprès de l'AMJ : avant le mercredi 14 avril

MODE D'EMPLOI



Avant le
14 avril

1 Consultez notre catalogue et repérez les formations qui vous intéressent.

2 Préinscrivez-vous : <https://bit.ly/AMJ202107>

« Visualisez les places disponibles en temps réel et réservez »

Lors de cette préinscription, pensez à réserver vos repas (15€ / jour) et à les régler immédiatement par **carte bancaire** sur le site sécurisé. Vous recevrez votre justificatif de paiement à retourner au pôle DIF-élus pour remboursement après votre formation.

3 Recevez par mail votre dossier « Droit individuel à la formation des élus » à compléter, vérifier et signer...

4 Envoyez au plus vite par mail le devis, la demande "Droit individuel à la formation des élus", le programme en entier avec ses annexes éventuelles, le contrat AMJ, votre CNI à l'adresse indiquée dans le mail qui est celle du gestionnaire du fond.

5 Si votre dossier a été envoyé conforme et 2 mois avant la date de la formation, vous recevrez avant celle-ci, l'accord de financement par le gestionnaire du fond.

Chaque formation dure une journée. L'inscription aux formations est réservée aux élus des communes adhérentes à l'AMJ. Le tarif d'une journée de formation financée par le DIF-élus est de 560 €.

Pour un financement par le budget communal ou intercommunal, contactez l'AMJ.



Avant le
30 avril



Assurer un bon rendement

Inscription parcours commune intercommunalité

Chaque commune et intercommunalité du Jura doit disposer d'une délibération précisant le type de formation, éventuellement la priorité donnée à certains élus (maires, adjoints, 1^{er} mandat...) ainsi que le budget annuel alloué à la formation des élus.

Le montant prévisionnel des dépenses de formation ne peut être inférieur à 2% (maximum 20%) du montant des indemnités qui peuvent être allouées aux membres du conseil : inscription obligatoire au budget principal - compte 6535. Par ailleurs, un tableau récapitulatif des actions de formation financées est annexé chaque année au compte administratif.

Les communes de moins de 1000 habitants dont le potentiel financier par habitant est inférieur à 1,25 fois le potentiel financier moyen des communes de moins de 1 000 habitants perçoivent la dotation « élu local » qui peut être utilisée pour la formation des élus (L.2335-1).

Crédit de formations 2021

Nombre d'habitants	Seuil plancher des crédits formation en euros et par an (2% des indemnités théoriques)
Moins de 100	423 €
De 100 à 499	515 €
De 500 à 999	776 €
De 1 000 à 1 499	1 221 €
De 1 500 à 2 499	1 406 €
De 2 500 à 3 499	1 591 €
De 3 500 à 4 999	2 156 €
De 5 000 à 9 999	2 156 €
De 10 000 à 19 999	2 917 €
De 20 000 à 29 999	3 920 €
De 30 000 à 39 999	4 229 €
De 100 000 à 149 999	13 339 €

Pour l'inscription à une formation du catalogue dans le cadre du financement par le budget formation de la collectivité, l'élu doit se rapprocher du maire ou du président d'intercommunalité, puis, une fois l'accord obtenu, compléter le formulaire d'inscription en ligne en cochant la case « financement collectivité »



Le fonctionnement d'une intercommunalité

Lycée Agricole
Montmorot

Lundi
5 juillet
2021

7h

9h/12h30 - 13h30/17h

Profil du stagiaire

Président,
vice-président,
conseiller
communautaire

Prérequis

Etre membre
du conseil
communautaire

Cette formation est destinée en priorité aux nouveaux membres des conseils. La première partie aborde les principes juridiques qui régissent les intercommunalités, leur gouvernance et leurs compétences. La seconde partie est consacrée à la mobilisation des ressources financières afin d'assurer les services et les investissements

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Maîtriser les règles de fonctionnement du conseil municipal
- Connaître les éléments permettant de sécuriser juridiquement les décisions prises

CONTENU (Progression pédagogique)

- L'évolution du bloc local : la genèse de l'intercommunalité
Les grands principes et les différents types d'EPCI
La gouvernance et le fonctionnement
Les compétences
- Les relations entre les communes et l'intercommunalité
Le projet de territoire
La gestion des transferts de compétences
Les évolutions législatives : conforter la place de la commune dans son intercommunalité
- La mutualisation des moyens au sein de l'intercommunalité
Outils : services communes, mise à disposition, prestations de services ...
Cas pratiques
- Les différents régimes fiscaux des EPCI à fiscalité propre
Situation nationale et locale (Jura)
Fiscalité additionnelle (partage des ressources, méthode de financement des compétences intercommunales)
Fiscalité professionnelle unique (attributions de compensation, CLECT)
- Les ressources des EPCI à fiscalité propre
Réformes fiscales (notamment la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales)
Dotations d'intercommunalité et dotation de compensation
Le Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)
- Les pactes financiers et fiscaux
Principes des pactes financiers et fiscaux et exemples
Outils (notamment la dotation de solidarité communautaire)



Organisation

Formateurs

Gaëlle DUIGOU

Référente sur les aspects juridiques au sein du département intercommunalité et organisation territoriale de l'AMF

Alexandre HUOT

Référent sur les aspects financiers au sein du département intercommunalité et organisation territoriale de l'AMF

Moyens pédagogiques et techniques

- Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation ou solution de classe virtuelle à distance si les conditions sanitaires l'exigent
- Documents supports de formation projetés
- Mise à disposition en ligne de documents supports à la suite de la formation

Suivi de l'exécution et évaluation des résultats de la formation

- Feuilles de présence
- Quizz d'évaluation des compétences
- Formulaire d'évaluation de la formation

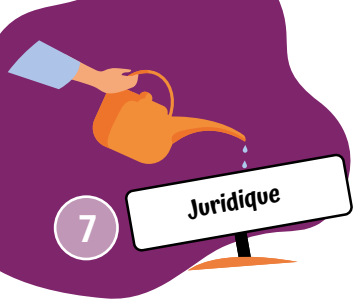
DÉMARCHE QUALITÉ

Nb Stagiaires formés :

Note/10 :

Responsabilité :

NOUVEAUTE



Juridique

7

Lycée Agricole
Montmorot

Lundi
5 juillet
2021

7h

9h/12h30 - 13h30/17h

Profil
du stagiaire

Maire,
maire délégué,
adjoint,
conseiller municipal

Prérequis

Etre élu local

La gestion des cimetières - les bases

Cette première formation du cycle, aborde les prestations funéraires obligatoires et optionnelles ainsi que les contrôles communaux

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Acquérir les bases législatives de gestion d'un cimetière
- Optimiser les espaces disponibles
- Maitriser les obligations qui incombent à la commune et à la police funéraire du maire

CONTENU (Progression pédagogique)

- Le cimetière : ses aménagements obligatoires et optionnels
- Le caveau d'attente, l'ossuaire
- Le droit à sépulture et le droit à concession
- Le terrain commun pour qui et comment ?
- Les concessions : création, renouvellement, rétrocession, conversion, donation
- La destination des cendres
- Le contrôle des opérations funéraires
- La mise en sécurité des sépultures en péril imminent
- La reprise des sépultures : en terrain commun, échues, et les perpétuelles en état d'abandon



Organisation

Formatrice

Danielle SYLVESTRE

25 ans d'expérience en formation funéraire auprès des entreprises funéraires, CNFPT et associations d'élus, y compris dans les départements d'outre-mer.

Moyens pédagogiques et techniques

- Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation ou solution de classe virtuelle à distance si les conditions sanitaires l'exigent
- Exposés théoriques
- Etude de cas concrets
- Documents supports de formation projetés

Suivi de l'exécution et évaluation des résultats de la formation

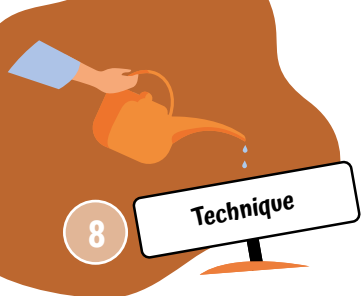
- Feuilles de présence
- Quizz d'évaluation des compétences
- Formulaire d'évaluation de la formation

DÉMARCHE QUALITÉ

Nb Stagiaires formés : 15

Note/10 : 9,1

Recommandation : 100%



8

Technique

La programmation et la réalisation des travaux dans une commune

Lycée Agricole
Montmorot

Lundi
5 juillet
2021

7h

9h/12h30 - 13h30/17h

Profil du stagiaire

Maire,
maire délégué,
adjoint,
conseiller municipal
en charge des
commissions
techniques voiries
ou bâtiments

Prérequis

Etre élu local

Cette formation a pour objectif de permettre aux nouveaux élus d'acquérir les notions de base en termes de suivi des projets communaux, dans le respect du droit.

Parmi les compétences communales, la gestion de la voirie et des bâtiments communaux sont celles qui comportent le plus d'enjeux financiers tout en étant les plus complexes à appréhender (vocabulaire, rôles des différents acteurs, programmation budgétaire, priorisation, contraintes réglementaires, commande publique, subventions, etc...).

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Maîtriser le vocabulaire administratif, technique et les textes réglementaires applicables aux opérations de travaux,
- Maîtriser les missions administratives à toutes les étapes d'un projet,
- Maîtriser l'enveloppe budgétaire d'un chantier de sa programmation budgétaire à sa réalisation,
- Améliorer la programmation budgétaire, du besoin au vote BP, via les études pré-opérationnelles.

CONTENU (Progression pédagogique)

- Vocabulaire technique et administratif relatif aux opérations techniques
- Rappel des compétences des collectivités en termes de voiries et bâtiments
- La commande publique (marché études, loi MOP, marché de travaux,..)
- La conduite de projet
- Rôles des différents acteurs
- Les enjeux d'un projet technique de sa programmation à sa réalisation
- Diagnostics des besoins
- Priorisation des opérations
- La programmation et le suivi budgétaire



Organisation

Formateur Grégoire DURANT

Ingénieur génie civil,
conducteur de Travaux dans
le groupe Colas (TP)
puis responsable,
de la maîtrise d'ouvrage
des travaux à la maîtrise
d'œuvre d'opérations
routières, programmation et
suivi budgétaire au sein du
Département du Doubs.

Elu local de 2001 à 2020,
Ancien Maire de Dampierre.

Moyens pédagogiques et techniques

- Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation ou solution de classe virtuelle à distance si les conditions sanitaires l'exigent
- Documents supports de formation projetés
- Exposés théoriques
- Etude de cas concrets

Suivi de l'exécution et évaluation des résultats de la formation

- Feuilles de présence
- Quizz d'évaluation des compétences
- Formulaire d'évaluation de la formation

DÉMARCHE QUALITÉ

Nb Stagiaires formés :
Note/10 :
Reconnaissance :

MOBILITÉ



Windows et le digital

Lycée Agricole
Montmorot

Lundi
5 juillet
2021

7h

9h/12h30 - 13h30/17h

Profil du stagiaire

Maire,
maire délégué,
adjoint,
conseiller municipal

Président,
vice-président,
conseiller
communautaire

Prérequis

Etre élu local

Cette formation permettra de se repérer efficacement dans Windows, de configurer et utiliser les bons outils. Elle permet de gagner en efficacité en protégeant les données et en abordant des utilitaires multimédias. Cette formation est en groupe de niveau.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

En fonction de votre groupe de niveau :

- Maîtriser les manipulations de base de Windows 10 : gestionnaire de fichiers, Internet...
- S'appropriier les nouveautés de Windows 10
- Installer et manier des utilitaires pratiques

CONTENU (Progression pédagogique)

Ce contenu, présenté ici de manière simplifiée, sera développé en fonction des connaissances et des besoins des participants selon trois groupes de niveau.

- Maîtriser les techniques de base Windows® 10
- S'organiser efficacement avec Windows® 10
- Utiliser efficacement Internet
- La sécurité en informatique
- Les utilitaires : visio, images, vidéos, audio et pdf
- Les outils collaboratifs
Office 365 ; Onedrive et Google Drive
Utiliser un cloud et accéder à ses documents depuis l'extérieur
Partager des documents avec les équipes et travailler en co-création



Organisation

Formateurs

Patrick RIEGERT

Depuis 1994, forme et accompagne les entreprises pour la création de documents personnalisés, des audits, le choix et la mise en place de logiciels de gestion

Hervé TRIMAILLE

exerce depuis 20 ans la fonction de formateur aux outils bureautique.

Moyens pédagogiques et techniques

- Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation équipée de PC
- Documents supports de formation projetés
- Illustrations pratiques à partir d'exemples issus de l'activité des élus
- Documentation remise aux stagiaires : présentation et/ou livret du contenu théorique
- Echanges d'expériences (entre les intervenants et les stagiaires, entre les stagiaires)
- Présentation dynamique et ludique des apports théoriques

Suivi de l'exécution et évaluation des résultats de la formation

- Feuilles de présence
- Quizz d'évaluation des compétences
- Formulaire d'évaluation de la formation

DÉMARCHE QUALITÉ

Nb Stagiaires formés :

Note/10 :

Renouvellement :

NOUVEAUTE



10

Intercommunauté
et territoiresLycée Agricole
MontmorotMardi
6 juillet
2021

7h

9h/12h30 - 13h30/17h

**Profil
du stagiaire**Maire,
maire délégué,
adjoint,
conseiller municipal**Prérequis**

Etre élu local

La création d'une commune nouvelle

Cette formation s'adresse aux élus de communes qui souhaitent s'unir, dans le cadre d'un projet commun et se questionnent quant à l'intérêt de créer une commune nouvelle. Ils trouveront des réponses concrètes sur le plan juridique et financier. Les modalités pratiques (création, fonctionnement, devenir des communes déléguées) et les spécificités fiscales et financières, seront présentées et débattues.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Comprendre les enjeux de création et d'administration d'une commune nouvelle
- Intégrer les dernières évolutions juridiques
- Connaître les spécificités des ressources de la commune nouvelle et ses avantages financiers
- Déterminer la gouvernance financière appropriée avec les communes déléguées.

CONTENU (Progression pédagogique)

- Aspects juridiques :
 - Qu'est-ce qu'une commune nouvelle ?*
 - Pourquoi créer une commune nouvelle ?*
 - Organisation et fonctionnement d'une commune nouvelle*
 - Éléments fondateurs d'une commune nouvelle*
- Fiscalité de la commune nouvelle
 - Création fiscale*
 - Vote des taux*
 - Intégration fiscale progressive*
 - Réflexion sur les différences fiscales exonération, abattements et bases fiscales*
- DGF de la commune nouvelle
 - État des lieux des dotations des communes fondatrices*
 - Prospective de la DGF de la commune nouvelle*
- Gouvernance financière avec les communes déléguées



Organisation

**Formateurs
Julie ROUSSEL**Référénte sur les
aspects juridiques au
Au sein du département
intercommunalité
et organisation
territoriale de l'AMF**Alexandre HUOT**Réfèrent sur les
aspects financiers au
sein du département
intercommunalité
et organisation
territoriale de l'AMF**Moyens pédagogiques et techniques**

- Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation ou solution de classe virtuelle à distance si les conditions sanitaires l'exigent
- Documents supports de formation projetés
- Mise à disposition en ligne de documents supports à la suite de la formation

Suivi de l'exécution et évaluation des résultats de la formation

- Feuilles de présence
- Quizz d'évaluation des compétences
- Formulaire d'évaluation de la formation

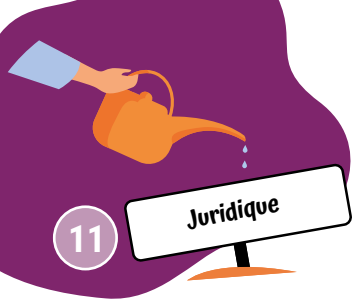
DÉMARCHE QUALITÉ

Nb Stagiaires formés :

Note/10 :

Recommandation :

NOUVEAUTÉ



Tour d'horizon des pouvoirs de police du maire et des adjoints

Lycée Agricole
Montmorot

Mardi
6 juillet
2021

7h

9h/12h30 - 13h30/17h

Profil du stagiaire

Maire,
maire délégué,
adjoint,
conseiller municipal

Prérequis

Etre élu local

Cette formation juridique est essentielle pour savoir rédiger des arrêtés conformes qui seront appliqués et respectés. Des réponses 100% pratiques à toutes les questions quotidiennes de la collectivité seront fournies.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Champs de compétences de chaque acteur (collectivité, préfecture, Gendarmerie...) : savoir qui fait quoi
- Connaître la réglementation des dossiers récurrents (chemins ruraux, aboiements, élagage...)
- Disposer des éléments de langage pour répondre aux administrés
- Disposer de modèles d'arrêtés, de procès-verbaux et de délibérations clés en main

CONTENU (Progression pédagogique)

- Compétences et pouvoirs
Police administrative. Pouvoir de police administrative générale. Pouvoir de police administrative spéciale. Rédiger un arrêté.
Police judiciaire. Le maire OPJ. Les procès-verbaux.
- Procédures sur les immeubles
Péril
Etat manifeste d'abandon
Biens sans maître
Insalubrité
- Terrains et végétaux
Défrichage
Élagage
Débroussaillage
Déchets abandonnés
- Animaux
Bruits et aboiements
Divagation
- Circulation sur les voies et chemins
Vitesse
Réglementer ses voies et chemins



Organisation

Formateur Nicolas MIRICA

Consultant, titulaire du
Certificat d'aptitude à
la profession d'avocat.
Maréchal-des-Logis-Chef de
réserve de la Gendarmerie
départementale.
Ancien conseiller de
l'Association des Maires de
France à Paris.

Moyens pédagogiques et techniques

- Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation ou solution de classe virtuelle à distance si les conditions sanitaires l'exigent
- Exposés théoriques
- Etude de cas concrets
- Documents supports de formation projetés

Suivi de l'exécution et évaluation des résultats de la formation

- Feuilles de présence
- Quizz d'évaluation des compétences
- Formulaire d'évaluation de la formation

DÉMARCHE QUALITÉ

Nb Stagiaires formés :
Note/10 :
Reconnaissance :

NOUVEAUTÉ



Se découvrir pour mieux comprendre et interagir avec les autres

Lycée Agricole
Montmorot

Mardi
6 juillet
2021

7h

9h/12h30 - 13h30/17h

Profil du stagiaire

Maire,
maire délégué,
adjoint,
conseiller municipal

Président,
vice-président,
conseiller
communautaire

Prérequis

Etre élu local

Le questionnaire
de personnalité qui
vous sera envoyé
par l'AMJ début juin
sera à retourner
avant le début de la
formation

Cette formation s'adresse à ceux qui veulent bien manager. L'environnement de travail devient de plus en plus complexe et les changements toujours plus rapides et imprévisibles. En ce sens, il conviendra de savoir responsabiliser, faire confiance et partager la prise de décision.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Comprendre son fonctionnement unique
- Identifier et s'appuyer sur ses forces et talents
- Accueillir les différences
- Comprendre le fonctionnement du corps, du mental, des émotions.

CONTENU (Progression pédagogique)

- Compréhension et acceptation de son fonctionnement et de celui de l'autre
Type de personnalité : méthode MBTI®
Identification de ses motivations profondes
- Amélioration de sa communication, de son leadership et de son mode de management, en fonction de sa personnalité
Exercices pratiques (respiration, rituels...)
- Construction d'une équipe performante pour un projet donné

Organisation

Formateur Stéphane JANSOONE

Il est certifié en coaching systémique, en instruments psychométriques (MBTI®, Action Types®), et à la méthode Wim Hof®, il a axé ses recherches sur la connaissance de soi, préalable incontournable, selon lui, au développement de l'être humain dans son potentiel.

Moyens pédagogiques et techniques

- Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation ou solution de classe virtuelle à distance si les conditions sanitaires l'exigent
- Documents supports de formation projetés.
- Exposés théoriques
- A l'issue de la formation, remise d'un rapport personnalisé sur ses préférences cognitives et les implications dans différents domaines professionnels et personnels (communication, prise d'information, décision, gestion de conflit, management...)

Suivi de l'exécution et évaluation des résultats de la formation

- Feuilles de présence
- Mises en situation
- Quizz d'évaluation des compétences
- Formulaire d'évaluation de la formation

DÉMARCHE QUALITÉ

Nb Stagiaires formés : 26

Note/10 : 9

Recommandation : 100%



Améliorer votre utilisation de Microsoft Word

Lycée Agricole
Montmorot

**Mardi
6 juillet
2021**

7h

9h/12h30 - 13h30/17h

Profil du stagiaire

Maire,
maire délégué,
adjoint,
conseiller municipal

Président,
vice-président,
conseiller
communautaire

Prérequis

Etre élu local

Être à l'aise avec
le maniement du
clavier et de la souris

Cette formation permettra de progresser dans l'utilisation du traitement de texte Word pour la rédaction des courriers et des comptes-rendus. Les fonctions avancées seront abordées en fonction des demandes. Cette formation est organisée en groupes de niveau.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Selon votre groupe de niveau :

- Créer et mettre en forme un document en utilisant les fonctions essentielles de Word
- Mettre en forme un support de communication élaboré
- Créer un formulaire de saisie et un modèle de document
- Créer un mailing et un publipostage
- Utiliser les fonctions graphiques de Word

CONTENU (Progression pédagogique)

Ce contenu, présenté ici de manière simplifiée, sera développé en fonction des connaissances et des besoins des participants selon trois groupes de niveau.

- Utiliser WORD pour ses courriers, bilans, compte-rendus, rapports d'activité, notes de service et supports de communication simples
- Se familiariser avec WORD
- Présenter un document texte
- Illustrer et mettre en forme un document avec efficacité
- Créer un tableau dans WORD
- Gérer des documents longs
- Créer un mailing ou publipostage
- Créer un flyer ou une affichette avec Word



Organisation

Formateurs

Patrick RIEGERT

Depuis 1994, forme et accompagne les entreprises pour la création de documents personnalisés, des audits, le choix et la mise en place de logiciels de gestion

Hervé TRIMAILLE

exerce depuis 20 ans la fonction de formateur aux outils bureautique.

Moyens pédagogiques et techniques

- Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation équipée de PC
- Documents supports de formation projetés
- Illustrations pratiques à partir d'exemples issus de l'activité des élus
- Documentation remise aux stagiaires : présentation et/ou livret du contenu théorique
- Echanges d'expériences (entre les intervenants et les stagiaires, entre les stagiaires)
- Présentation dynamique et ludique des apports théoriques

Suivi de l'exécution et évaluation des résultats de la formation

- Feuilles de présence
- Quizz d'évaluation des compétences
- Formulaire d'évaluation de la formation

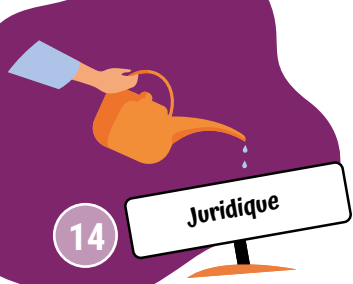
DÉMARCHE QUALITÉ

Nb Stagiaires formés :

Note/10 :

Recommandation :

NOUVEAUTE



Le fonctionnement du conseil municipal

Lycée Agricole
Montmorot

Mercredi
7 juillet
2021

7h

9h/12h30 - 13h30/17h

Profil du stagiaire

Maire,
maire délégué,
adjoint,
conseiller municipal

Prérequis

Etre élu local

Cette formation s'adresse aux élus qui désirent parfaitement connaître le fonctionnement du conseil municipal. Effectivement, l'organisation et le déroulement d'un conseil municipal ne s'improvisent pas. Ils obéissent à des règles strictes fixées par le Code général des collectivités territoriales dont le non-respect peut conduire à l'annulation des décisions prises. La maîtrise des règles de fonctionnement du conseil municipal permet de se consacrer plus sereinement à la réalisation du programme de campagne, sans craindre l'annulation des décisions prises, en cas d'erreur sur la procédure applicable. Le bon fonctionnement de la commune et la sécurité juridique des délibérations en dépendent.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Maîtriser les règles de fonctionnement du conseil municipal
- Connaître les éléments permettant de sécuriser juridiquement les décisions prises.

CONTENU (Progression pédagogique)

- Préparation aux débats du conseil municipal
 - La convocation*
 - L'ordre du jour*
 - Le règlement intérieur*
- Déroulement des séances du conseil municipal
 - L'ouverture de la séance*
 - Les débats*
 - Les modes de scrutin et le vote*
- Formalités d'après séance
 - Le procès-verbal et le compte-rendu*
 - Le contrôle de légalité*
 - L'exécution de la délibération*

Focus : Dérogations applicables pendant la crise sanitaire de la covid-19 (selon l'évolution de la pandémie, cette partie pourrait faire l'objet de modifications ultérieures).



Formatrice Judith MWENDO

occupe depuis 2006 les fonctions de conseillère technique à l'Association des Maires des France, en charge des sujets liés aux affaires générales dont les élections et le fonctionnement du conseil municipal. Diplômée en master 2 de droit public et privé des collectivités locales et titulaire d'un certificat de formateur.

Moyens pédagogiques et techniques

- Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation ou solution de classe virtuelle à distance si les conditions sanitaires l'exigent
- Documents supports de formation projetés
- Mise à disposition en ligne de documents supports à la suite de la formation

Suivi de l'exécution et évaluation des résultats de la formation

- Feuilles de présence
- Quizz d'évaluation des compétences
- Formulaire d'évaluation de la formation

DÉMARCHE QUALITÉ

Nb Stagiaires formés : 17

Note/10 : 8,9

Recommandation : 100%



Pouvoirs de police : arbres, végétaux et animaux

Lycée Agricole
Montmorot

Mercredi
7 juillet
2021

7h

9h/12h30 - 13h30/17h

Profil du stagiaire

Maire,
maire délégué,
adjoint,
conseiller municipal

Prérequis

Etre élu local

Cette formation s'adresse à ceux qui souhaitent maîtriser les pouvoirs de police concernant les arbres, les végétaux et les animaux. En effet, la maîtrise des pouvoirs de police en matière de végétaux est un des fondamentaux pour assurer l'ordre public quotidien sur le territoire de la commune (Arbres dangereux, élagage, défrichage, distances de plantation). Cette formation permettra de savoir traiter les questions relatives à la gestion des animaux domestiques (lieu de dépôt, divagation, aboiement, surpopulation), de la ferme (divagation ; agriculteur défaillant, traversées de chemins et voies) et sauvages (pouvoir du maire en matière de chasse, accident dû à sanglier, loup, renard).

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Connaître l'étendue de ses pouvoirs
- Identifier des procédures en fonction des cas
- Savoir réagir face aux administrés et rédiger des actes

CONTENU (Progression pédagogique)

- Les principaux pouvoir de police du maire
 - Défrichage d'office*
 - Débroussaillage*
 - Élagage*
- Arbres dangereux
 - Arbres après le passage d'une tempête*
 - Arbres menaçant la voie publique*
 - Arbres menaçant une propriété privée*
 - Responsabilités en cas de chute d'arbre*
 - Un arbre en travers de la voie : que faire ? Qui paie ?*
- Les principales règles à l'usage au quotidien
 - Fils téléphoniques et électriques*
 - Règles de plantation en bordure de voie*
 - Prescription trentenaire*
 - Servitudes*
- Comportements illicites des administrés
 - Brûlage des déchets verts*
- Les animaux domestiques
 - Désignation du lieu de dépôt et convention obligatoire*
 - Les chiens : la divagation des chiens, les aboiements, chiens dangereux : de l'évaluation préventive à l'euthanasie en cas de morsure*
 - Les chats : surpopulation, maladies, campagne de stérilisation et ensuite, que faire des chats ?*
 - Animaux de la ferme : la divagation des équidés, bovins, ovins, caprins, agriculteur défaillant : qui appeler ?, mesures de sécurité, traversées des chemins et des voies de la commune*
 - Animaux maltraités : le rôle du maire*
- Les animaux sauvages ou pouvant provoquer des dégâts
 - Salubrité : rats, pigeons, punaises de lit*
 - Animaux sauvages*



Organisation

Formateur Nicolas MIRICA

Consultant, titulaire du
Certificat d'aptitude à
la profession d'avocat.
Maréchal-des-Logis-Chef de
réserve de la Gendarmerie
départementale.
Ancien conseiller de
l'Association des Maires de
France à Paris.

Moyens pédagogiques et techniques

- Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation ou solution de classe virtuelle à distance si les conditions sanitaires l'exigent
- Documents supports de formation projetés.
- Exposés théoriques
- Etude de cas concrets

Suivi de l'exécution et évaluation des résultats de la formation

- Feuilles de présence
- Quizz d'évaluation des compétences
- Formulaire d'évaluation de la formation

DÉMARCHE QUALITÉ

Nb Stagiaires formés :
Nbre de
Recommandation :



Se découvrir pour mieux comprendre et interagir avec les autres

Lycée Agricole
Montmorot

Mercredi
7 juillet
2021

7h

9h/12h30 - 13h30/17h

Profil du stagiaire

Maire,
maire délégué,
adjoint,
conseiller municipal

Président,
vice-président,
conseiller
communautaire

Prérequis

Etre élu local

Le questionnaire
de personnalité qui
vous sera envoyé
par l'AMJ début juin
sera à retourner
avant le début de la
formation

Cette formation s'adresse à ceux qui veulent bien manager. L'environnement de travail devient de plus en plus complexe et les changements toujours plus rapides et imprévisibles. En ce sens, il conviendra de savoir responsabiliser, faire confiance et partager la prise de décision.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Comprendre son fonctionnement unique
- Identifier et s'appuyer sur ses forces et talents
- Accueillir les différences
- Comprendre le fonctionnement du corps, du mental, des émotions.

CONTENU (Progression pédagogique)

- Compréhension et acceptation de son fonctionnement et de celui de l'autre
Type de personnalité : méthode MBTI®
Identification de ses motivations profondes
- Amélioration de sa communication, de son leadership et de son mode de management, en fonction de sa personnalité
Exercices pratiques (respiration, rituels...)
- Construction d'une équipe performante pour un projet donné



Organisation

Formateur

Stéphane JANSOONE

Il est certifié en coaching systémique, en instruments psychométriques (MBTI®, Action Types®), et à la méthode Wim Hof®, il a axé ses recherches sur la connaissance de soi, préalable incontournable, selon lui, au développement de l'être humain dans son potentiel.

Moyens pédagogiques et techniques

- Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation ou solution de classe virtuelle à distance si les conditions sanitaires l'exigent
- Documents supports de formation projetés.
- Exposés théoriques
- A l'issue de la formation, remise d'un rapport personnalisé sur ses préférences cognitives et les implications dans différents domaines professionnels et personnels (communication, prise d'information, décision, gestion de conflit, management...)

Suivi de l'exécution et évaluation des résultats de la formation

- Feuilles de présence
- Mises en situation
- Quizz d'évaluation des compétences
- Formulaire d'évaluation de la formation

DÉMARCHE QUALITÉ

Nb Stagiaires formés : 26

Note/10 : 9

Recommandation : 100%



Lycée Agricole
Montmorot

**Mercredi
7 juillet
2021**

7h

9h/12h30 - 13h30/17h

Profil du stagiaire

Maire,
maire délégué,
adjoint,
conseiller municipal

Président,
vice-président,
conseiller
communautaire

Prérequis

Etre élu local

Être à l'aise avec
l'environnement
Windows

Améliorer votre utilisation de Microsoft Excel

Cette formation permettra de progresser dans votre maîtrise du tableur Excel. Elle permettra de définir avec le formateur les fonctions que les apprenants souhaitent aborder, par exemple l'utilisation d'Excel comme tableau de bord de l'activité.

Cette formation est organisée en groupes de niveau.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Selon votre groupe de niveau :

- Créer et modifier un tableau et un graphique
- Créer et gérer une liste de données
- Insérer des fonctions conditionnelles
- Analyser des données à l'aide du tableau croisé dynamique

CONTENU (Progression pédagogique)

Ce contenu, présenté ici de manière simplifiée, sera développé en fonction des connaissances et des besoins des participants selon trois groupes de niveau.

- Revoir les bases d'Excel
- Présenter un tableau
- Calculer de manière efficace
- Utiliser le grapheur
- Gérer une base de données simples
- Créer un tableau Croisé
- Manipuler le contenu des fichiers
- Utiliser les outils d'aide à la décision
- Aborder les autres possibilités du tableur

Organisation

Formateurs

Patrick RIEGERT

Depuis 1994, forme et accompagne les entreprises pour la création de documents personnalisés, des audits, le choix et la mise en place de logiciels de gestion

Hervé TRIMAILLE

exerce depuis 20 ans la fonction de formateur aux outils bureautique.

Moyens pédagogiques et techniques

- Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation équipée de PC
- Documents supports de formation projetés
- Illustrations pratiques à partir d'exemples issus de l'activité des élus
- Documentation remise aux stagiaires : présentation et/ou livret du contenu théorique
- Echanges d'expériences (entre les intervenants et les stagiaires, entre les stagiaires)
- Présentation dynamique et ludique des apports théoriques

Suivi de l'exécution et évaluation des résultats de la formation

- Feuilles de présence.
- Questions orales ou écrites (QCM).
- Quizz d'évaluation des compétences

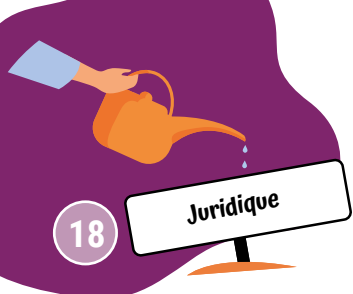
DÉMARCHE QUALITÉ

Nb Stagiaires formés :

Note/10 :

Remerciement :

NOUVEAUTE



Pouvoirs de police : chemins, voiries, circulation et stationnement

Lycée Agricole
Montmorot

Judi
8 juillet
2021

7h

9h/12h30 - 13h30/17h

Profil du stagiaire

Maire,
maire délégué,
adjoint,
conseiller municipal

Prérequis

Etre élu local

Cette formation très pratique abordera les questions de sécurité (vitesse, limitation de tonnage, ralentisseurs), de sanctions (pouvoir de police du maire, rôle de la gendarmerie), de gestion de la sécurité (fermeture de chemins, voies, interdiction poids lourds), de l'entretien des voies et du stationnement (places réservées, stationnement abusif, fourrière).

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Détenir les outils pour gérer la circulation et le stationnement
- Repartir avec un catalogue d'arrêtés

CONTENU (Progression pédagogique)

Partie 1 : VOIES ET CHEMINS

- Nature de la voie ou du chemin
Distinction entre voie communale et chemin rural
Distinction entre chemin rural et autres chemins privés
- Entretien
Obligatoire ou non ?
- Conservation
Un pouvoir de police
Enlever des obstacles (barrières sur chemin, empiètement sur la voie communale)
Boue et salissures
Travaux sur les chemins
Financement des travaux sur chemins : taxe spéciale et contributions spéciales
- Aliénations, suppressions, créations
Procédure de classement/déclassement
Supprimer un chemin
Prescription acquisitive trentenaire
- Délimitation
Plan général d'alignement
Bornage à l'amiable et bornage judiciaire

Partie 2 : CIRCULATION ET STATIONNEMENT

- Compétences : Commune, EPCI, Département ?
- Limitation de vitesse
Réglementation
Hameaux
Ralentisseurs
Zone 30 et zone 20
- Limitation de tonnage - Poids lourds
- Faire appliquer les mesures
Comment rédiger un bon arrêté
Installer une signalisation
Contrôle et surveillance : rôle de la commune et rôle des forces de l'ordre
Rôle des tribunaux
- Stationnement
Compétence et pouvoir
Enlèvement et mise en fourrière



Organisation

Formateur Nicolas MIRICA

Consultant, titulaire du
Certificat d'aptitude à
la profession d'avocat.
Maréchal-des-Logis-Chef de
réserve de la Gendarmerie
départementale.
Ancien conseiller de
l'Association des Maires de
France à Paris.

Moyens pédagogiques et techniques

- Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation ou solution de classe virtuelle à distance si les conditions sanitaires l'exigent
- Documents supports de formation projetés.
- Exposés théoriques
- Etude de cas concrets

Suivi de l'exécution et évaluation des résultats de la formation

- Feuilles de présence
- Quizz d'évaluation des compétences
- Formulaire d'évaluation de la formation

DÉMARCHE QUALITÉ

Nb Stagiaires formés :
10/10
Recommandation :



Construire une stratégie de développement durable à l'échelle de son territoire

Lycée Agricole
Montmorot

Judi
8 juillet
2021

7h

9h/12h30 - 13h30/17h

Profil du stagiaire

Maire,
maire délégué,
adjoint,
conseiller municipal

Président,
vice-président,
conseiller
communautaire

Prérequis

Etre élu local

Cette formation a pour objectif de permettre aux élus d'appréhender le contexte et les objectifs du développement durable et de connaître les principaux outils permettant de construire une stratégie locale.

Le développement durable est une ambition nationale, mais aussi un mode de gouvernance. Les communes et les intercommunalités sont des acteurs incontournables pour mettre en œuvre concrètement ses principes et contribuer à ce mouvement de fond.

Cette formation permettra de savoir comment et avec qui, il est possible de construire une stratégie de développement durable.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Comprendre les enjeux mondiaux et locaux du développement durable
- Connaître les grands référentiels du développement durable
- Connaître les étapes indispensables pour construire une stratégie globale de développement durable
- Savoir valoriser sa démarche.

CONTENU (Progression pédagogique)

- Panorama des démarches :
Agendas 21 locaux, agenda 2030, Contrats de transition écologique ...
Focus sur le rôle des communes (compétences opérationnelles, animation)
- Construire sa démarche de développement durable
Les grandes étapes/ principes (organisation, état des lieux, stratégie, plan d'action, suivi, révision, participation/co-construction, évaluation, etc.)
Les prérequis
Les acteurs à mobiliser/les ressources
Exemples d'outils



Organisation

Formateur Fabien ROUX

diplômé de Polytech Tours en 2007, il est urbaniste OPQU et responsable de l'agence Auddicé urbanisme dans les Hauts de France. Il accompagne les territoires dans la définition de leurs politiques d'aménagement et de développement durable au travers des SCOT, PLUi, et PLU depuis près de 15 ans.

Moyens pédagogiques et techniques

- Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation ou solution de classe virtuelle à distance si les conditions sanitaires l'exigent
- Documents supports de formation projetés
- Exposés théoriques
- Etude de cas concrets

Suivi de l'exécution et évaluation des résultats de la formation

- Feuilles de présence
- Quizz d'évaluation des compétences
- Formulaire d'évaluation de la formation

DÉMARCHE QUALITÉ

Nb Stagiaires formés : 13

Note/10 : 8,2

Recommandation : 100%



20

Communication
ManagementLycée Agricole
MontmorotJeudi
8 juillet
2021

ou

Vendredi
9 juillet
2021Faites
votre
choix

7h

9h/12h30 - 13h30/17h

**Profil
du stagiaire**Maire,
maire délégué,
adjoint,
conseiller municipalPrésident,
vice-président,
conseiller
communautaire**Prérequis**

Etre élu local

Gagner en aisance verbale

Cette formation permettra de gagner en confiance et de développer l'aisance verbale et corporelle en toute situation.

Effectivement, prendre la parole n'est pas une chose naturelle pour tous. Pourtant, il existe des techniques et des exercices simples et puissants pour transformer vos appréhensions en une prise de paroles aisée et fluide.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Développer ses qualités d'orateur en utilisant les techniques de communication issues de la pratique théâtrale
- Gérer sa communication et son émotivité grâce aux techniques de gestion du stress
- Affirmer sa présence pour mieux se faire entendre
- Savoir improviser
- Développer son rayonnement naturel.

CONTENU (Progression pédagogique)

- L'échauffement, la mise en tonicité de la voix et les improvisations
- Prise de conscience de l'impact du discours interne
- L'entraînement à l'affirmation personnelle sous forme positive et constructive
- L'appropriation des outils pour optimiser ses compétences en situation de prise de parole
- Les quatre vecteurs de communication : la voix, la posture, le regard et la présence
- La maîtrise des silences
- Les outils pour apprivoiser ses émotions



Organisation

**Formatrice
Marzena SAMSEL**Art-thérapeute,
psychopraticienne,
comédienne et conférencière.

Après une dizaine d'années d'expérience de comédienne et un long cursus de formations en art-thérapie et en psychothérapie, Marzena SAMSEL propose des formations où l'expression théâtrale se conjugue avec des exercices de développement personnel.

Moyens pédagogiques et techniques

- Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation ou solution de classe virtuelle à distance si les conditions sanitaires l'exigent
- Exposés théoriques
- Etude de cas concrets

Suivi de l'exécution et évaluation des résultats de la formation

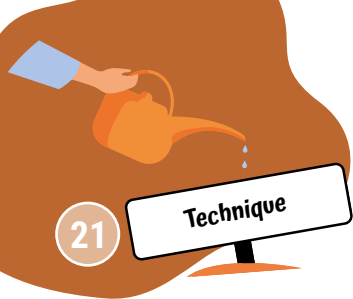
- Feuilles de présence
- Mises en situation
- Quizz d'évaluation des compétences
- Formulaires d'évaluation de la formation

DÉMARCHE QUALITÉ

Nb Stagiaires formés : 17

Note/10 : 9,4

Recommandation : 100%



21

Technique

La programmation et la réalisation des travaux dans une commune

Lycée Agricole
Montmorot

Vendredi
9 juillet
2021

7h

9h/12h30 - 13h30/17h

Profil du stagiaire

Maire,
maire délégué,
adjoint,
conseiller municipal
en charge des
commissions
techniques voiries
ou bâtiments

Prérequis

Etre élu local

Cette formation a pour objectif de permettre aux nouveaux élus d'acquérir les notions de base en termes de suivi des projets communaux, dans le respect du droit.

Parmi les compétences communales, la gestion de la voirie et des bâtiments communaux sont celles qui comportent le plus d'enjeux financiers tout en étant les plus complexes à appréhender (vocabulaire, rôles des différents acteurs, programmation budgétaire, priorisation, contraintes réglementaires, commande publique, subventions, etc...).

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Maîtriser le vocabulaire administratif, technique et les textes réglementaires applicables aux opérations de travaux,
- Maîtriser les missions administratives à toutes les étapes d'un projet,
- Maîtriser l'enveloppe budgétaire d'un chantier de sa programmation budgétaire à sa réalisation,
- Améliorer la programmation budgétaire, du besoin au vote BP, via les études pré-opérationnelles.

CONTENU (Progression pédagogique)

- Vocabulaire technique et administratif relatif aux opérations techniques
- Rappel des compétences des collectivités en termes de voiries et bâtiments
- La commande publique (marché études, loi MOP, marché de travaux,..)
- La conduite de projet
- Rôles des différents acteurs
- Les enjeux d'un projet technique de sa programmation à sa réalisation
- Diagnostics des besoins
- Priorisation des opérations
- La programmation et le suivi budgétaire

Organisation

Formateur Grégoire DURANT

Ingénieur génie civil,
conducteur de Travaux dans
le groupe Colas (TP)
puis responsable,
de la maîtrise d'ouvrage
des travaux à la maîtrise
d'œuvre d'opérations
routières, programmation et
suivi budgétaire au sein du
Département du Doubs.

Elu local de 2001 à 2020,
Ancien Maire de Dampierre.

Moyens pédagogiques et techniques

- Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation ou solution de classe virtuelle à distance si les conditions sanitaires l'exigent
- Documents supports de formation projetés
- Exposés théoriques
- Etude de cas concrets

Suivi de l'exécution et évaluation des résultats de la formation

- Feuilles de présence
- Quizz d'évaluation des compétences
- Formulaire d'évaluation de la formation

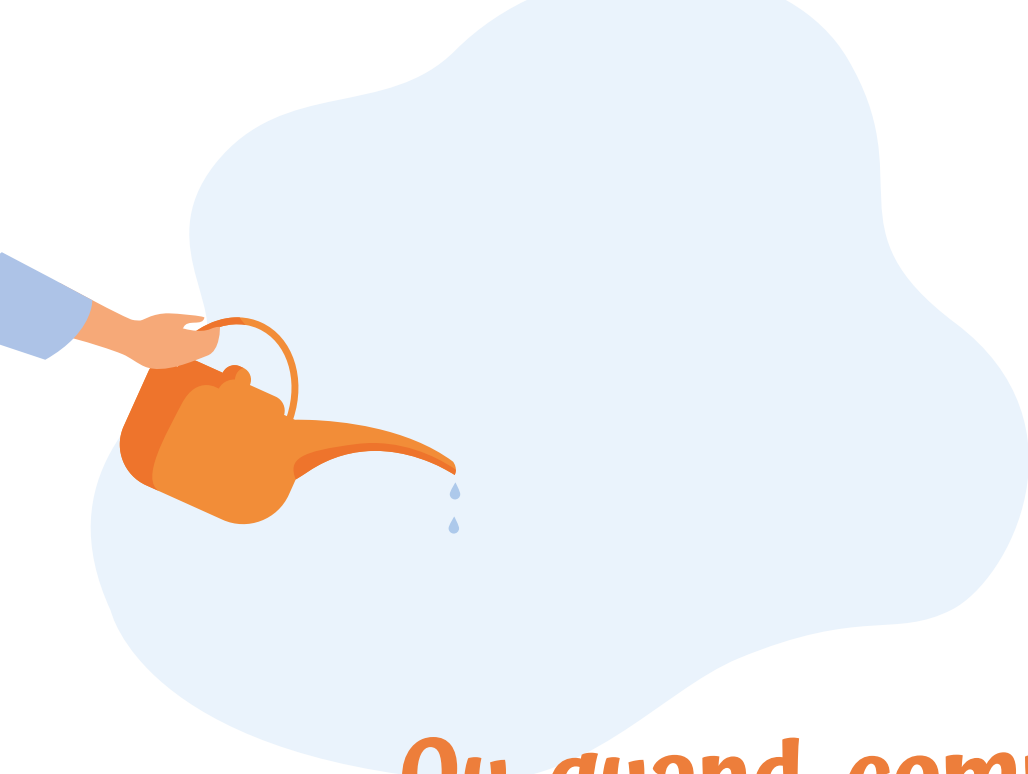
DÉMARCHE QUALITÉ

Nb Stagiaires formés :

Note/10 :

Reconnaissance :

NOUVEAUTE



Où, quand, comment ?

Vos formations vu en un clin d'œil...

Lycée Agricole de Montmorot	Salle A	Salle B	Salle C	Salle D
Lundi 5 juillet 9h - 12h30 13h30 - 17h	La programmation et la réalisation des travaux dans la commune	La gestion des cimetières Les bases	Le fonctionnement d'une intercommunalité	Windows et le Digital
Mardi 6 juillet 9h - 12h30 13h30 - 17h	Se découvrir pour mieux comprendre et interagir avec les autres	Tour d'horizon des pouvoirs de police du maire et des adjoints	La création d'une commune nouvelle	Améliorer votre utilisation de Microsoft Word
Mercredi 7 juillet 9h - 12h30 13h30 - 17h	Se découvrir pour mieux comprendre et interagir avec les autres	Pouvoirs de police : arbres, végétaux et animaux	Le fonctionnement du conseil municipal	Améliorer votre utilisation de Microsoft Excel
Jeudi 8 juillet 9h - 12h30 13h30 - 17h	Gagner en aisance verbale	Pouvoirs de police : chemins, voiries, circulation et stationnement	Construire une stratégie de développement durable à l'échelle de son territoire	
Vendredi 9 juillet 9h - 12h30 13h30 - 17h	Gagner en aisance verbale	La programmation et la réalisation des travaux dans la commune		

3^e UNIVERSITÉ D'ÉTÉ
DES ÉLUS DU JURA



AMJ FORMATIONS

Des formations l'été,
c'est formidable !

On en sort
grandi !

 **amj**

ASSOCIATION DES MAIRES ET DES ■ ■ ■ 39
PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ DU JURA

♦ 4, avenue du 44^e R.I. ♦ 39000 Lons-le-Saunier ♦ Tél. 03 84 86 07 07
♦ contact@amjura.fr ♦ www.amjura.fr ♦ [f](#) amjura ♦ [t](#) l_amjura